

Aperçus des fonds

Fonds d'accroissement de l'Impériale

L'aperçu du fonds vous donne une idée de ce dans quoi le Fonds investit, de ses rendements et des frais qui peuvent s'appliquer.

Nous vous présentons des renseignements sur les rendements de nos Fonds, y compris des tableaux, des diagrammes et des graphiques et visent à vous aider à comprendre leur performance depuis leur établissement.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez en outre résilier tout achat subséquent effectué au titre du Contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : votre Dépôt ou sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprend tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière

1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5.

www.desjardinssecuritefinanciere.com

fpgserviceclient@dsf.ca

1 888 729-3422

Table des matières

DSF FPG – Fonds de capitaux à court terme 2

DSF FPG – Fonds d'actions canadiennes 4

Les Fonds d'accroissement de l'Impériale sont établis par
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

2. Bref aperçu

Date de création : 1988
 Valeur totale (en milliers) : 2 838
 Valeur liquidative par part : 20,96
 Nombre de parts en circulation (en milliers) : 135
 Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,545 %
 Gestionnaire de portefeuille : Fiera Sceptre inc.
 Taux de rotation du portefeuille : s. o.
 Versement de prime minimal : 500 \$

3. Dans quoi le fonds investit-il ?

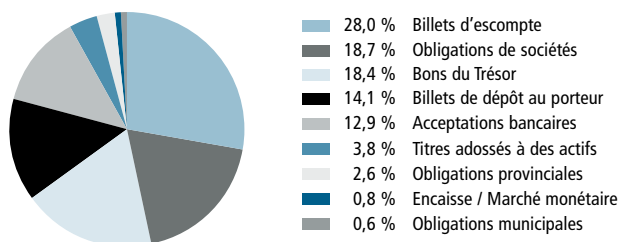
Ce fonds de placement garanti investit dans des acceptations bancaires et des bons du Trésor canadiens.

Dix principaux placements

Bons du Trésor du Canada, 31 mars 2011	10,5 %
Bons du Trésor du Canada, 23 juin 2011	7,0 %
Banque Scotia, billet de dépôt au porteur, 21 avril 2011	7,0 %
Volkswagen Crédit Canada, billet escompté, 18 janvier 2011	4,4 %
Banque Laurentienne du Canada, acceptation bancaire, 1 février 2011	4,4 %
Yellow Media, billet à escompte, 30 mars 2011	4,4 %
Banque HSBC Canada, billet de dépôt au porteur, 21 avril 2011	4,4 %
Banque HSBC Canada, acceptation bancaire, 14 mars 2011	4,2 %
Société financière Wells Fargo Canada, 4,45 %, 28 février 2011	3,5 %
Caisse centrale Desjardins, billets à taux variable, 1,87571 %, 15 septembre 2011	3,5 %
TOTAL	53,3 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS : 28

Répartition des placements au 31 décembre 2010



4. Quel a été le rendement du fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un titulaire, après déduction du RFG.

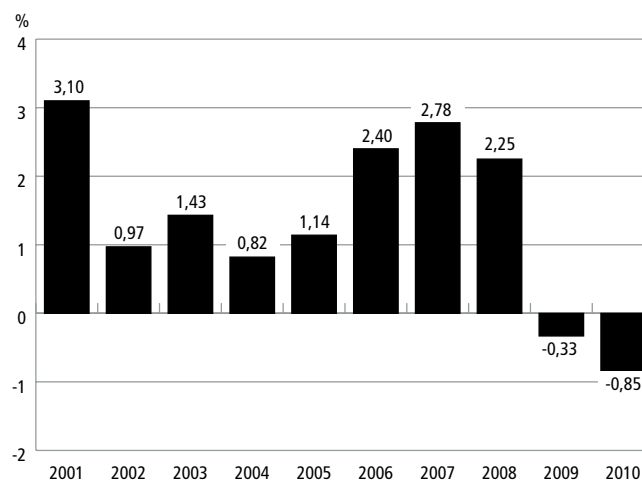
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, son rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant payé une prime de 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans détient maintenant 1 145 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,36 % par année.

Rendements année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années pour un titulaire. Depuis les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds de placement garanti est assorti de garanties pouvant protéger les prestations du titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie) Pour obtenir plus de détails, se reporter à la notice explicative.

7. À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la liquidité et la sécurité de son capital.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

A. Frais d'acquisition

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne ?
Jusqu'à 5 % de votre prime	<ul style="list-style-type: none">• Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de vos versements des primes• Lorsque vous faites un versement de prime, DSF verse à votre conseiller une commission brute de 4,5 %.

B. Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que les frais d'assurance pour la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative.

C. Commission de suivi

DSF verse à votre conseiller une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion de placement :

- 0,50 % de la valeur de vos versements des primes tous les ans.

D. Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez en outre résilier tout achat subséquent effectué au titre du contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit de résiliation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : votre versement de prime ou sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprend tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter à la notice explicative. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière

1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5

www.desjardinssecuritefinanciere.com

fpgserviceclient@dsf.ca

1 888 729-3422

2. Bref aperçu

Date de création : 1969
 Valeur totale (en milliers) : 8 088
 Valeur liquidative par part : 49,51
 Nombre de parts en circulation (en milliers) : 163
 Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,030 %
 Gestionnaire de portefeuille : Fiera Sceptre inc.
 Taux de rotation du portefeuille : 161,98
 Versement de prime minimal : 500 \$

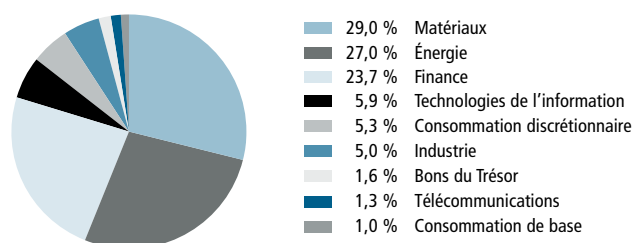
3. Dans quoi le fonds investit-il ?

Ce fonds de placement garanti investit principalement dans des actions de moyennes et de grandes entreprises canadiennes.

Dix principaux placements	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,9 %
Société d'énergie Talisman Inc.	4,9 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,7 %
Banque Toronto-Dominion	4,2 %
Banque Royale du Canada	4,0 %
Research in Motion Ltd.	3,7 %
Teck Resources Ltd.	3,4 %
Crew Energy	3,2 %
TransGlobe Energy Corporation	3,0 %
Magna International	3,0 %
TOTAL	39,0 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS : 46

Répartition des placements au 31 décembre 2010



4. Quel a été le rendement du fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un titulaire, après déduction du RFG.

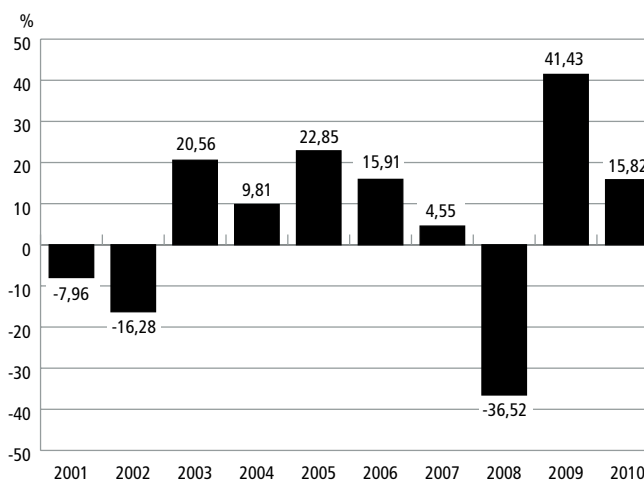
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, son rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant payé une prime de 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans détient maintenant 1 579 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,67 % par année.

Rendements année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années pour un titulaire. Depuis les 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds de placement garanti est assorti de garanties pouvant protéger les prestations du titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie) Pour obtenir plus de détails, se reporter à la notice explicative.

7. À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance à long terme de son capital.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

A. Frais d'acquisition

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne ?
Jusqu'à 5 % de votre prime	<ul style="list-style-type: none">• Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de vos versements des primes• Lorsque vous faites un versement de prime, DSF verse à votre conseiller une commission brute de 4,5 %.

B. Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que les frais d'assurance pour la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative.

C. Commission de suivi

DSF verse à votre conseiller une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion de placement :

- 0,50 % de la valeur de vos versements des primes tous les ans.

D. Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez en outre résilier tout achat subséquent effectué au titre du contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit de résiliation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : votre versement de prime ou sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprend tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter à la notice explicative. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière

1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5

www.desjardinssecuritefinanciere.com

fpgserviceclient@dsf.ca

1 888 729-3422